

## Zoom mobilités des exploitants

Grâce à une exploitation des données fournies par l'INSEE et le SDES (service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports), cette étude vise à analyser les mobilités professionnelles des métiers de l'exploitation.

Avant de rentrer dans l'analyse des différentes données, il convient de rappeler certaines définitions clés :

- Le **taux d'entrée** est le nombre de salariés entrants dans le métier ou le secteur au cours de l'année N divisé par le nombre de salariés dans ce métier ou ce secteur en N
- Le **taux de sortie** est le nombre de salariés sortants du métier ou du secteur au cours de l'année N divisé par le nombre de salariés dans ce métier ou ce secteur en N
- Le **taux d'entrées nettes** est la différence entre le taux d'entrée et de sortie
- Le **taux de rotation** est la moyenne des entrées et départs au cours de l'année N divisée par l'effectif de l'année N et permet de mesurer les mouvements au sein d'un métier ou d'un secteur

### Taux d'entrée, de sortie et de rotation

Parmi la liste des dix-sept professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) cœur de métier du transport et de logistique, sept relèvent des métiers de l'exploitation des transports ou de la logistique (un code suivi d'un libellé) : 389A – Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports, 466C – Responsable d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres), 487A – Responsable d'entrepôt, de magasinage, 487B Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention, 546C – Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises, 655A – Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports et 676D – Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports.

### Mouvements des salariés de l'exploitation en 2023

	Taux d'entrée (%)	Taux de sortie (%)	Taux d'entrées nettes (%)	Taux de rotation (%)
<b>Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports</b>	20,5	16,6	3,9	18,6
<b>Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)</b>	23,8	20,5	3,3	22,2
<b>Responsables d'entrepôt, de magasinage</b>	19,9	19,9	0	19,9
<b>Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention</b>	19,3	19,5	-0,2	19,4
<b>Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises</b>	27,1	26,5	0,6	26,8
<b>Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports</b>	21,2	23,4	-2,2	22,3
<b>Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports</b>	38,1	29,1	9,0	33,6
<b>Total exploitation</b>	<b>24,9</b>	<b>22,8</b>	<b>2,1</b>	<b>23,8</b>
<b>Ensemble des PCS cœur de métier</b>	<b>21,3</b>	<b>20,3</b>	<b>1,1</b>	<b>20,8</b>



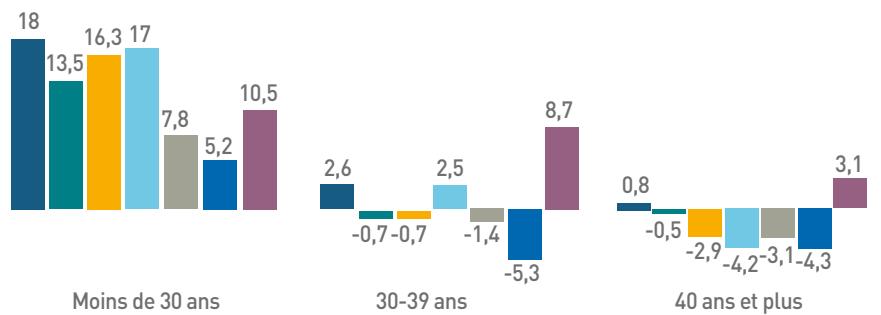
En 2023, les métiers de l'exploitation présentent en moyenne un taux d'entrée de 24,9 % et un taux de sortie de 22,8 %, contre respectivement 21,3 % et 20,3 % pour l'ensemble des PCS cœur de métier du transport et de la logistique tous secteurs d'activité confondus. En 2022, le taux d'entrée des métiers de l'exploitation était de 26,3 % contre un taux de sortie de 24 % alors que les taux d'entrées et de sorties étaient plus faibles pour l'ensemble des métiers du transport et de la logistique (21,8 % et 21 %). Cela signifie qu'en 2023, comme en 2022, les métiers de l'exploitation ont été plus mobiles professionnellement que le reste des métiers du transport et de la logistique : les salariés travaillant dans les services d'exploitation ont ainsi une probabilité plus grande que les autres métiers du transport et de la logistique de changer de profession au cours d'une année donnée. En moyenne, pour les métiers de l'exploitation, on observe davantage de mouvements des salariés (taux de rotation de 23,8 %) que pour l'ensemble des métiers du secteur (20,8 %). Dans l'économie, le taux de rotation est de 14,95 % en 2023 après avoir connu un pic à 17,44 % en 2022 (Observatoire de la performance sociale), donc son niveau est également en deçà du taux de rotation des métiers de l'exploitation.

En 2023, comme en 2022, les taux d'entrées nettes des métiers de l'exploitation (respectivement 2,1 et 2,3) sont supérieurs à ceux de l'ensemble des métiers (0,9 et 0,6), même s'ils se sont rapprochés en 2023. Autrement dit, en 2023, comme en 2022, plus de salariés entrent dans les métiers de l'exploitation qu'ils n'en sortent, ce qui témoigne du dynamisme et de l'attractivité de ces métiers, malgré le ralentissement observé en 2023. Le recul global des taux d'entrée et de sortie entre 2022 et 2023 engendre une baisse du taux de rotation sur la période.

Parmi les métiers de l'exploitation, ceux caractérisés par le plus grand nombre de mouvements de main d'œuvre en 2023 (entrants et/ou sortants) sont les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports (33,6 %) et les employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises (26,8 %), tandis que le métier connaissant le moins de mouvements est celui d'ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports (18,6 %).

Nous pouvons donc dégager quatre typologies de métiers : ceux pour lesquels on constate plus d'entrées que de départs, et relativement plus de stabilité des salariés (Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports), ceux pour lesquels il y a également plus d'entrées que de départs, mais davantage de turn-over (agents non qualifiés des services d'exploitation des transports, et dans une moindre mesure responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises), ceux pour lesquels le turn-over est très élevé, alors que le nombre d'entrées n'est pas beaucoup plus élevé que le nombre de départs (employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises), et enfin ceux pour lesquels il n'y a pas plus d'entrées que de sorties, mais qui doivent renouveler près d'un cinquième de leurs salariés chaque année (responsables d'entrepôt, de magasinage, responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention et employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises).

## Taux d'entrées nettes par tranche d'âge



- Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
- Responsables d'exploitations des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
- Responsables d'entrepôt, de magasinage
- Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
- Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
- Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
- Agents non qualifiés des services d'exploitations des transports

Source : Insee base Tous salariés 2023

Le graphique ci-dessus met en avant le taux d'entrées nettes (différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie) par métier et par tranche d'âge.

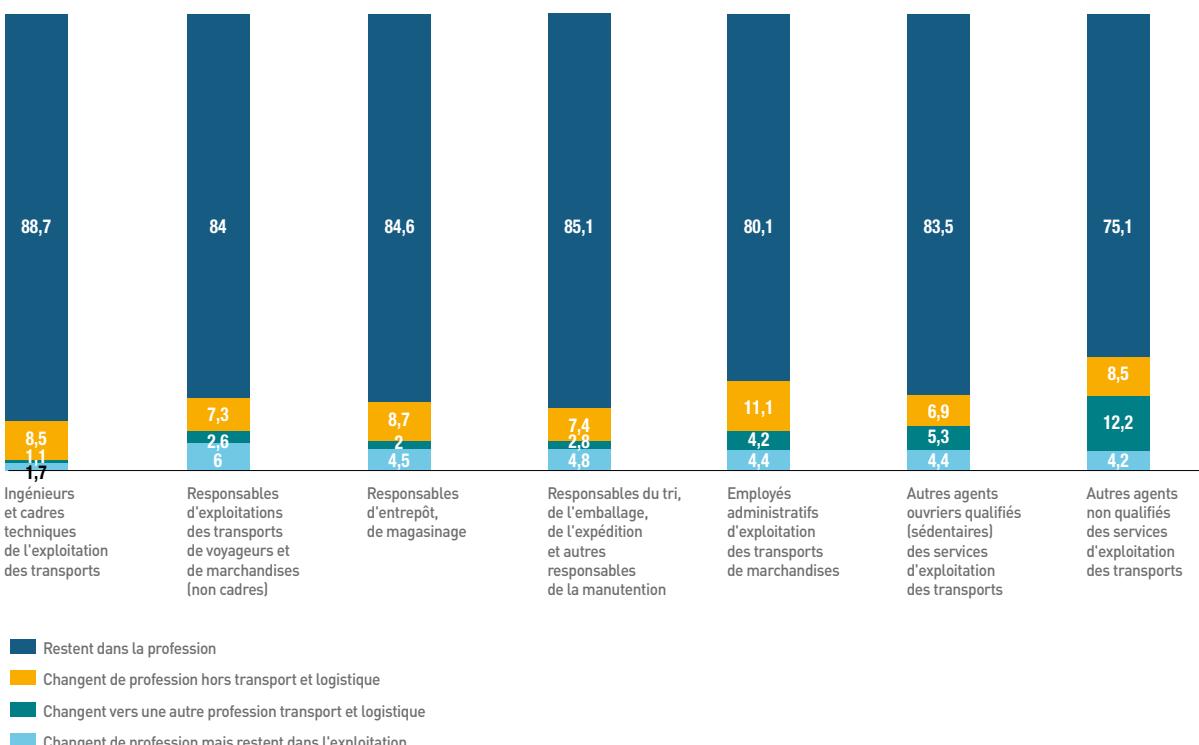
On remarque que les taux d'entrées nettes des moins de 30 ans sont positifs pour tous les métiers de l'exploitation alors que les taux d'entrées nettes des 40 ans et plus sont le plus souvent négatifs. Cela peut s'expliquer par les départs en fin de carrière comptabilisés dans les sorties, et la comptabilisation des nouveaux entrants sur le marché du travail (sortants du système de formation) dans les entrées. Les métiers d'employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises et d'autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports

se distinguent : leurs taux d'entrées nettes sont beaucoup moins élevés que ceux des autres métiers de l'exploitation chez les moins de 30 ans en raison d'un fort taux de sortants dans cette tranche d'âge (35,1 % et 35,6 % respectivement). Se distingue aussi le métier d'agents non qualifiés des services d'exploitation des transports, qui a un fort taux d'entrées nettes positif pour chaque tranche d'âge.

Au global, pour l'ensemble des métiers du secteur transport et logistique, les taux d'entrées nettes pour chaque tranche d'âge sont respectivement de 8,6, 0,1 et -2 en 2023. Les métiers de l'exploitation sont donc davantage alimentés par des jeunes que le reste des métiers du domaine professionnel.

## Mobilités professionnelles

### Mobilité des salariés par métier entre 2022 et 2023 (en %)



Source : Insee base Tous salariés 2023

Entre 2022 et 2023, la plupart des salariés exerçant un métier de l'exploitation sont restés dans le même métier : en moyenne, 83 % des salariés de l'exploitation exerçaient la même profession qu'en 2022 (à titre de comparaison, le taux de stabilité est de 84 % pour l'ensemble des professions du transport et de la logistique). Le métier de l'exploitation ayant le taux de stabilité le plus important est celui des ingénieurs et cadres (89 %), le plus faible étant pour les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports (taux de stabilité de 75 %), alors que les métiers relevant des professions intermédiaires de l'exploitation (responsables) ont un taux de stabilité moyen de 85 %.

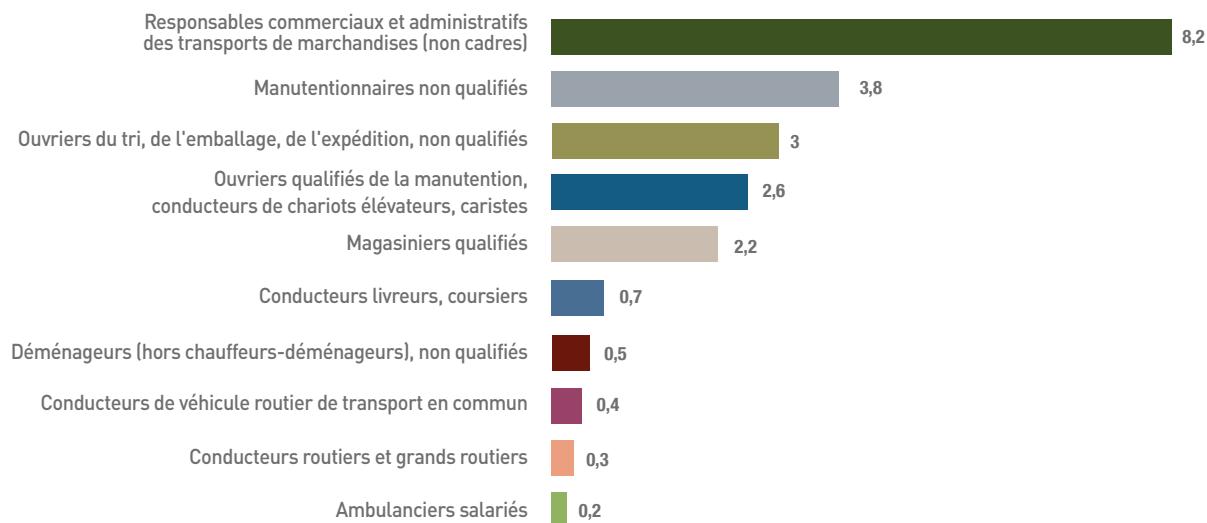
Lorsque les salariés de l'exploitation quittent leur profession, c'est principalement pour se diriger vers des métiers hors de la nomenclature des professions transport et logistique : en 2023, 8,5 % des ingénieurs

et cadres techniques de l'exploitation des transports ont quitté le domaine professionnel transport-logistique.

La profession de responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres) est celle que les salariés quittent le plus souvent au profit d'autres métiers de l'exploitation (6 % des effectifs) lorsqu'ils font l'objet d'une mobilité en 2023.

Ce sont les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports qui s'orientent le plus fréquemment vers d'autres métiers transport et logistique hors exploitation (12,2 %), alors que 11,1 % des employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises s'orientent vers des métiers hors du domaine professionnel transport-logistique.

### Part de salariés quittant le métier pour aller vers un métier de l'exploitation (en %)



Source : Insee base Tous salariés 2023

Parmi les autres métiers du domaine professionnel transport-logistique, la profession de responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres) est celle dont les salariés s'orientent le plus vers les métiers de l'exploitation en 2023 : 8,2 % des responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises ayant quitté ce métier en 2023 se sont orientés vers un métier de l'exploitation. 60 % d'entre eux ont choisi un poste de

responsables d'exploitation des transports de voyageurs (non cadres) ou d'ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports.

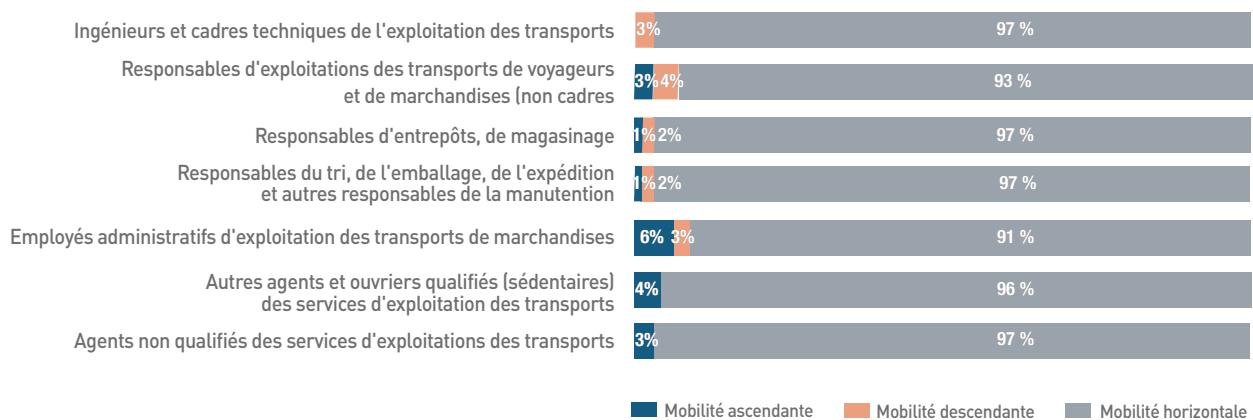
Les conducteurs sont ceux qui s'orientent globalement le moins vers les métiers de l'exploitation (en moyenne, moins d'1 % des conducteurs ayant quitté leur métier en 2023 se sont dirigés vers les métiers de l'exploitation).

## Mobilités verticales

Nous définissons les mobilités de la façon suivante :

- La mobilité professionnelle se définit comme un changement de profession
- La mobilité professionnelle est qualifiée d'ascendante si elle s'accompagne d'un changement de catégorie sociale marquant une progression, par exemple d'ouvrier non qualifié à ouvrier qualifié ou de profession intermédiaire vers cadre
- La mobilité professionnelle sera qualifiée de descendante dans le cas contraire
- La mobilité professionnelle sera qualifiée d'horizontale si le salarié ne change pas de catégorie sociale.

### Mobilités verticales des salariés de l'exploitation vers les métiers du transport et de la logistique



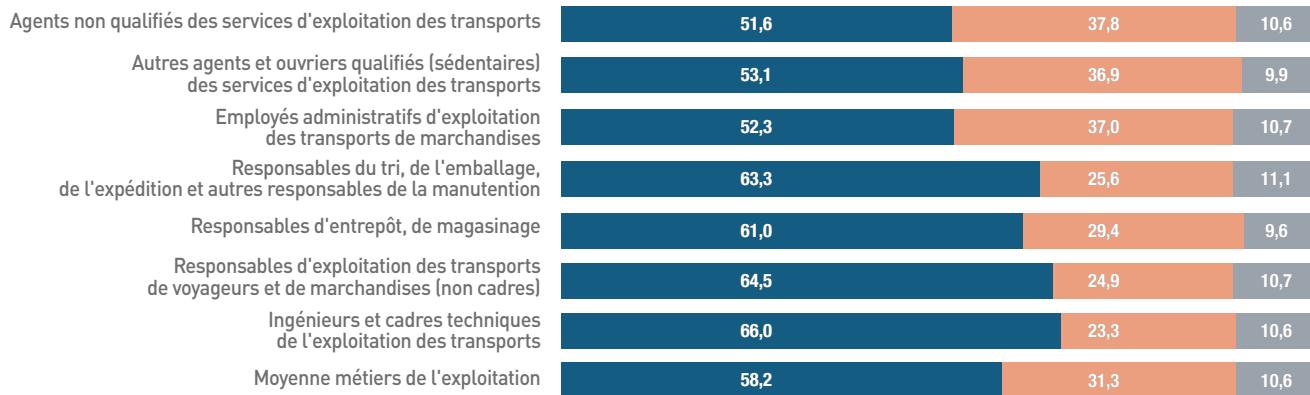
Source : Insee base Tous salariés 2023

Au sein des métiers du domaine professionnel transport-logistique, ce sont les salariés issus du métier d'employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises qui bénéficient le plus souvent de mobilités ascendantes (soit 6 % des mobilités

professionnelles effectuées par les salariés qui occupaient ce métier un an auparavant). Globalement, lorsqu'ils changent de métier au sein du domaine professionnel, 95 % des salariés de l'exploitation conservent la même CSP entre 2022 et 2023.

## Évolution salariale

### Évolution salariale pour les entrées dans les métiers de l'exploitation en 2023 (en %)



■ Augmente ■ Diminue ■ Stagne\*

Source : Insee base Tous salariés 2023

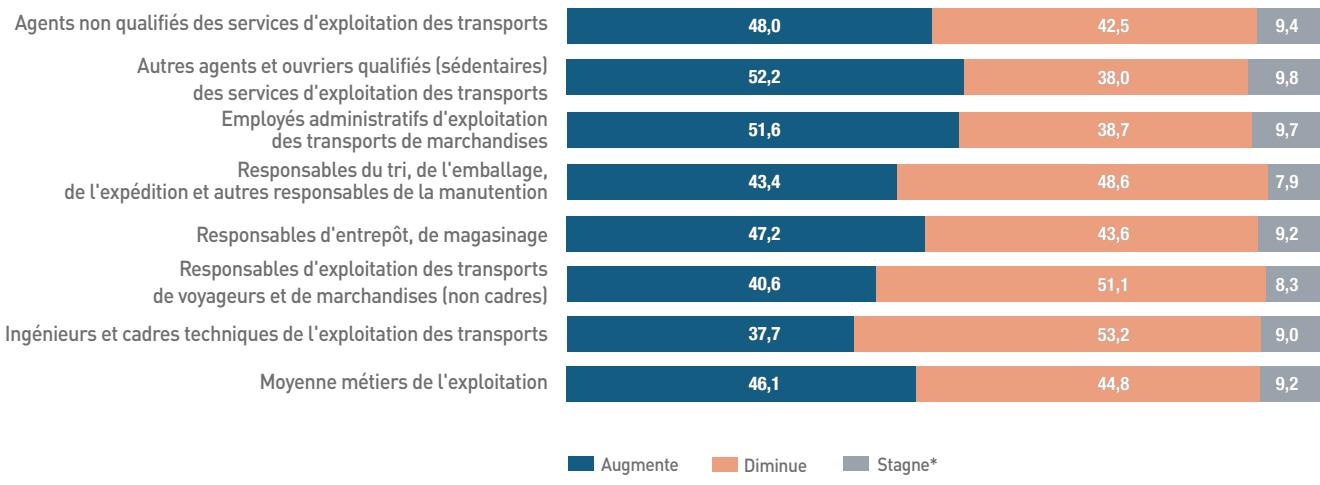
\*en prenant en compte l'évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation en 2023 (+ 4,9 %)

En 2023, lorsqu'un salarié intègre un des métiers de l'exploitation (alors qu'il exerçait auparavant un autre métier), dans 58 % des cas il voit son salaire augmenter par rapport à son ancien poste, et dans 31 % des cas son salaire se contracte. En particulier, dans deux tiers des cas, le salaire augmente lors de l'arrivée sur un poste d'ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports, tandis que pour les employés et les ouvriers qualifiés, 37 % des arrivées sont associées à une diminution de salaire (38 % pour les ouvriers non qualifiés).

À titre de comparaison, pour l'ensemble des métiers transport-logistique, 47 % des entrées sont accompagnées d'une revalorisation salariale, tandis que 43 % des entrées s'accompagnent d'une diminution du salaire.

Ainsi, la mobilité vers les métiers de l'exploitation transport-logistique s'accompagne plus fréquemment d'une augmentation de salaire (et moins fréquemment d'une perte de salaire) que la mobilité vers les autres métiers du transport et de la logistique.

## Évolution salariale pour les sorties des métiers de l'exploitation en 2023 (en %)



Source : Insee base Tous salariés 2023

\*en prenant en compte l'évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation en 2023 (+ 4,9 %)

46 % des sortants de métiers de l'exploitation voient leur salaire augmenter en 2023 mais 45 % observent une baisse. A titre de comparaison, 51 % des salariés qui quittent une profession cœur de métier du transport ou de la logistique qu'ils exerçaient perçoivent une augmentation de salaire et 40 % une diminution.

Les salariés quittant les métiers d'ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports, ainsi que les responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres), ont davantage tendance à voir leur salaire diminuer (respectivement 53 % et 51 %).

Les salariés restant dans la même profession connaissent moins souvent une baisse de salaire. En effet, en 2023, parmi les métiers de l'exploitation, 21 % des salariés qui exercent la même profession qu'en 2022 ont vu leur salaire diminuer, 59 % ont bénéficié d'une augmentation et 20 % ont conservé un salaire stable. Pour l'ensemble des métiers du transport et de la logistique, la part des augmentations de salaire est similaire, mais les baisses sont plus fréquentes (26 %).

Quitter un métier de l'exploitation transport ou logistique apparaît donc comme relativement risqué du point de vue de l'évolution salariale.